



**Délibération du Conseil Municipal  
Commune de ROUVRES  
28260**

**Séance du 13 juin 2025**

**2025/09**

**République Française  
Département d'Eure et Loir**

Nombre de membres du conseil municipal	Nombre de membres en exercice	Nombre de membres ayant pris part à la délibération
<b>15</b>	<b>15</b>	<b>11</b>

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie MILWARD, Maire. Le Conseil Municipal a été convoqué le 05 juin 2025.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Madame Nathalie MILWARD, Monsieur Albert ROUILLARD, Madame Catherine PONSARDIN, Monsieur Cyril CHESNEL, Monsieur Thierry FERRIÉ, Monsieur Christophe LEBON, Madame Odile MENNESSON, Monsieur Aurélien MAUFRAIS.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Monsieur Vincent RAYMOND ayant donné pouvoir à Madame Odile MENNESSON  
Monsieur Hadrien LESUEUR ayant donné pouvoir à Madame Nathalie MILWARD  
Madame Danièle LARGILLIERE ayant donné pouvoir à Madame Catherine PONSARDIN

**ABSENTS :**

Madame Caroline DUPOND,  
Monsieur Jehan LALANDE,  
Monsieur Jérémie ZARPAS,  
Madame Alice LIGNEUL.

Monsieur Albert ROUILLARD a été élu secrétaire.

**Objet de la délibération : Recours à l'emprunt auprès de la Banque Postale d'un montant de 180 000 €**

Madame le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 180 000,00 EUR.

**2025/09**

**Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2023-14 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

## **DÉCIDE**

### **Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt :**

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 180 000,00 EUR.

Durée du contrat de prêt : 20 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/09/2045

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 180 000,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 08/08/2025 , en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,90 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

### Commission

Commission d'engagement : 0,20 % du montant du contrat de prêt

**2025/09**

## **Article 2 : Étendue des pouvoirs du signataire**

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Fait et délibéré en Conseil Municipal le jour, mois et an susdits.

A Rouvres,  
Le 16 juin

**Le Maire,**



**Nathalie MILWARD**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212803217-20250613-202509-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2025  
Affichage : 16/06/2025